

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/07/2025 - 14962 - 2006 B 05174 - 491 924 205 - 2W



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD
2025Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				X
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Designation de la société :		Adresse du siège social :	
2 W 8 RUE DE LA HAIE COQ 93300 AUBERVILLIERS			
SIRET	4 9 1 9 2 4 2 0 5 0 0 0 1 7	Mél :	sarl_2w@hotmail.com
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	10 471
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 0 %		
Autres PV imposables à 19 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Société d'investissement immobilier cotée	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	
---	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	Génération Experts
---	-----------	--	--------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.frS'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ATF - AUDIT TAX FINANCIAL 107 AVENUE MAURICE THOREZ 94200 IVRY SUR SEINE Tél: 0153141244		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné			Date: 02042025 Lieu: AUBERVILLIERS
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: SISI DAI
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature:
Prestataire:			

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS		
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même a	payées par un établissement chargé du service des titres b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d
		e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f
		g
		h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:			
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
SISI DAI Gérant	250	2024	47 048				
7 RUE LOUISE THULIEZ 75019 PARIS							
YUCHAI DAI	250						
7 RUE LOUISE THULIEZ 75019 PARIS							

I DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
95 665	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DON	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2024 ou exercice

Désignation de l'entreprise 2 W
Adresse 8 RUE DE LA HAIE COQ 93300 AUBERVILLIERS

du
au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	DAI SISI Gérant				7 RUE LOUISE THULIEZ 75019			
2	ZHANG XINYUE VENDEUSE				8 ALLÉE MICHEL ANGE 95470			
3	ZHANG SHAOGUO VENDEUR				63 AV JEAN JAURES 93300			
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	47 048			47 048				47 048
2	27 379			27 379				27 379
3	21 238			21 238				21 238
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	95 665			95 665				95 665

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	269
Total	269

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2024 (total col.9 + total col.10) 10	95 934	- de l'exercice 2024 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire SISI DAI Gérant		À AUBERVILLIERS, le 02/04/2025 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468	
(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b	
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total								

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise :		2 W		1 2					
Adresse de l'entreprise		8 RUE DE LA HAIE COQ 93300 AUBERVILLIERS		Durée de l'exercice précédent *		1 2			
Numéro SIRET *		4 9 1 9 2 4 2 0 5 0 0 0 1 7		Néant ☐					
				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 4			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	551	AC	551			
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
		Fonds commercial (1)	AH	83 612	AI		83 612		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	5 371	AU	3 705	1 666		
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 2	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU		CV			
			Créances rattachées à des participations	BB		BC			
			Autres titres immobilisés	BD		BE			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	22 610	BI		22 610		
		TOTAL (II)	BJ	112 145	BK	4 256	107 889		
		CRÉANCES	Matières premières, approvisionnements	BL	13 732	BM		13 732	
			En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services		BP		BQ				
	Produits intermédiaires et finis		BR		BS				
	Marchandises		BT	158 947	BU		158 947		
	DIVERS	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	73 054	BY		73 054		
Autres créances (3)		BZ	141	CA		141			
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE					
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	11 148	CG		11 148			
	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI					
	TOTAL (III)	CJ	257 022	CK		257 022			
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	369 167	IA	4 256	364 911			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		83 612	2. Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		2 W	Exercice N	
			Néant	☐ *
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8.000.....)	DA	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	109 937	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(10 471)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	108 266	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	40 073	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	188 474	
	Dettes fiscales et sociales	DY	28 098	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	256 645		
	Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	364 911		
RIENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	256 645	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général des impôts.

Designation de l'entreprise : 2 W				Néant ☐				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	557 650	FB	430 489	FC	988 139	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG		FI		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FI	557 650	FK	430 489	FL	988 139	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (I) (II)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	988 140
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	60 014	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(102 198)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	342 008	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(4 616)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	559 646	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	18 923	
	Salaires et traitements *					FY	98 082	
	Charges sociales (10)					FZ	24 983	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)			GA	598	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)					GE	16	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	997 456
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(9 316)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 155	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	1 155
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 155)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(10 471)	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2 W		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	510	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	510	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	510	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	510	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	988 649	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	999 120	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(10 471)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)			HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			IIS	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N	
RGUL DEPÔT				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				510	510	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise 2 W										Néant *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	551		D8			D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	83 612		KE			KF		
CORPORELLES	Terrains				KG			KH			KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ			KK			KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM			KN			KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP			KQ			KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS			KT			KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	1 471		KW			KX		
		Matériel de transport *			KY			KZ			LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	3 900		LC			LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI			LJ		
	Avances et acomptes				LK			LL			LM		
	TOTAL III				LN	5 371		LO			LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T	
		Autres participations				8U			8V			8W	
Autres titres immobilisés				1P			1R			1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	21 949		1U			1V	1 171		
TOTAL IV				1Q	21 949		1R			1S	1 171		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	111 483		0H			0J	1 171		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN			C0	551		D7	551	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO			LV	83 612		1X	83 612	
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB			
		Sur sol d'autrui		IR			MD			ME			
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS			MG			MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ			MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU			MM	1 471		MO	1 471	
		Matériel de transport			IV			MP			MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW			MS	3 900		MU	3 900	
		Emballages récupérables et divers *			IX			MV			MW		
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA		
	Avances et acomptes				NC			ND			NE		
	TOTAL III				IY			NG	5 371		NI	5 371	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			0U			0W	
		Autres participations				I0			0X			0Y	
Autres titres immobilisés				I1			2B			2C			
Prêts et autres immobilisations financières				I2	510		2E	22 610		2G	22 610		
TOTAL IV				I3	510		NJ	22 610		NK	22 610		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	510		0K	112 145		0L	112 145		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2025

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2 W

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise 2 W

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY	551	EL		EM		EN	551
Fonds commercial		RI		RI		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PE		PG		PH	
TOTAL I		RK	551	RM		RN		RO	551
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 471	QE		QF		QG	1 471
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 636	QM	598	QN		QO	2 234
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	3 107	QV	598	QW		QX	3 705
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	3 658	ØP	598	ØQ		ØR	4 256

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	N9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RI	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2 W		Néant ☒			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 2 W										Néant		*	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	22 610	UV		UW	22 610				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	73 054		73 054						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO))			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	126		126						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	15		15						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS									
	TOTAUX			VT	95 805	VU	73 195	VV	22 610				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD									
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	40 073		40 073							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	188 474		188 474							
Personnel et comptes rattachés			8C	19 653		19 653							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	6 030		6 030							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 104		2 104							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	311		311							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	256 645	VZ	256 645							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	50 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	9 927	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise 2 W		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 4		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 206 bis)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						17		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				18	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
TOTAL I							WR		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WW		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		2A		WW		
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						XB		
							16		
							WZ		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						XA		
	Majoration d'amortissement *						ZN		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Zone franche d'activité (art. 39 bis A)		OV	Société investissements immobiliers (art. 208)		K3	
	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 39 bis B)		PP	Zone de restructuration de la défense (art. 208 bis)		PA	Zone de restructuration de la défense (art. 208 bis)		PC
	Jeunes entreprises innovantes (art. 39 bis C)		L2	Zone de développement durable (art. 208 bis)		PB	Zone de développement durable (art. 208 bis)		PD
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XD		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 bis B)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis C)		YC
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis B)		YB	créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis E)		YE	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis F)		ZL
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						NI	10 471		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL	10 471		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	10 471		

Désignation de l'entreprise 2 W		Néant [] *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	10 471
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	10 471
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	5 715
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-2		YN	YO
		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2 W										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	108 985	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	952		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	109 937		Report à nouveau	ZG	109 937				
								(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	109 937
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail) J7						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	376 755			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	97 239			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	49 973			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	35 679			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	559 646			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	7 980			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS						9Z	10 943			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	18 923			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	111 530			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	179 473			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024) *						QB	95 665			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre agréé * XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : 2 W

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Depots et caution	510			510
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	510					
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)						

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

au Code général des impôts					Désignation de l'entreprise : 2 W		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU		Néant [X] *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME												
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)												
Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer						
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie											
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)											
	sur 10 ans											
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)											
	TOTAL 1											
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant ante- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer						
	sur 3 ans au titre de	N - 1										
		N - 2										
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1										
		N - 2										
		N - 3										
		N - 4										
		N - 5										
		N - 6										
		N - 7										
		N - 8										
		N - 9										
	TOTAL 2											
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS												
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.												
[] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)				[] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)								
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antic- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer						
TOTAL												

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : 2 W Néant ☒

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies 0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies 0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 2 W					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: 2 W	Néant ☐ *
Exercice ouvert le: 01012024 et clos le: 31122024	Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	3,00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	988 139
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	988 139

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	106 814
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	106 815

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	ON	404 247
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	469 537
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	87 884
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	16
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	961 684

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	133 270
---	----	---------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	133 270
--	----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	988 139
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HY	3,00
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 4

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

4 9 1 9 2 4 2 0 5 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

2 W

ADRESSE (voie)

8 RUE DE LA HAIE COQ

CODE POSTAL

93300

VILLE

AUBERVILLIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

Total des lignes P1 + P2

P5

2

Total des lignes P3 + P4

P6

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

DAI

Prénom(s)

SISI

Nom d'usage

% de détention

50,00

Nb de parts ou actions

250

Naissance :

Date

07/09/1984

N° Département

99

Commune

ZHEJIANG

Pays

Adresse :

N°

7

Voie

RUE LOUISE THULIEZ

Code Postal

75019

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

Titre (2)

Mme

Nom de famille

PAN

Prénom(s)

YUCHAI

Nom d'usage

DAI

% de détention

50,00

Nb de parts ou actions

250

Naissance :

Date

27/09/1963

N° Département

99

Commune

ZHEJIANG

Pays

Adresse :

N°

7

Voie

RUE LOUISE THULIEZ

Code Postal

75019

Commune

PARIS

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 49192420500017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2 W

ADRESSE (voie) 8 RUE DE LA HAIE COQ

CODE POSTAL 93300

VILLE

AUBERVILLIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Sommaire

Attestation de Présentation _____ 1

Balance _____ 2

Bilan simplifié _____ 4

ACTIF _____ 4

Actif immobilisé _____ 4

Actif circulant _____ 4

PASSIF _____ 4

Capitaux Propres _____ 4

Dettes _____ 4

Compte de résultat simplifié _____ 5

Bilan simplifié détaillé _____ 6

ACTIF _____ 6

Actif immobilisé _____ 6

Actif circulant _____ 6

PASSIF _____ 7

Capitaux Propres _____ 7

Dettes _____ 7

Compte de résultat simplifié détaillé _____ 8

Soldes intermédiaires de gestion _____ 10

ATTESTATION

d'expert-comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise 2 W pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 11 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	364 910,85 Euros
Chiffre d'affaires	988 138,84 Euros
Résultat net comptable	-10 470,93 Euros

Fait à IVRY SUR SEINE

Le 23/05/2025

Signature de l'Expert-Comptable

Balance

2 W

BALANCE GENERALE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présentée en Euros

Compte	Libellé	Débit	Crédit	Solde débit	Solde crédit
101300	Capital souscrit appele verse *		8 000,00		8 000,00
106100	Reserve legale *		800,00		800,00
110000	Report a nouveau (solde crediteur) *		109 936,58		109 936,58
120000	Resultat de l'exercice (benefice) *	951,66	951,66		
164000	Emprunts aupres etablis. de credit	9 927,35	50 000,00		40 072,65
	Total 1	10 879,01	169 688,24		158 809,23
201100	Frais de constitution *	551,19		551,19	
206000	Droit au bail *	83 612,04		83 612,04	
218100	Install. gene. agenc. amenag. div. *	1 471,20		1 471,20	
218300	Materiel de bureau et informatique *	3 899,70		3 899,70	
275000	Depots et cautionnements verses *	23 120,02	509,65	22 610,37	
280100	Frais d'etablissement *		551,19		551,19
281810	Amort installation generale *		1 471,20		1 471,20
281830	Amort mat. de bureau *		2 233,61		2 233,61
	Total 2	112 654,15	4 765,65	112 144,50	4 256,00
311000	Matiere (ou groupe) a *	22 848,94	9 116,50	13 732,44	
371000	Stock de Marchandises *	215 695,50	56 748,50	158 947,00	
	Total 3	238 544,44	65 865,00	172 679,44	
401000	Fournisseurs divers *	1 087 262,75	1 275 736,94		188 474,19
411000	Clients divers *	1 173 456,57	1 100 402,74	73 053,83	
421000	Personnel : rémunérations dues *	64 227,37	79 033,75		14 806,38
428200	Dettes provisio. pour conges payes *	3 922,93	8 769,91		4 846,98
431000	Sécurité sociale *	36 393,56	39 400,56		3 007,00
437200	Mutuelle gsmc *	1 006,41	1 092,90		86,49
437300	Caisse retraite *	8 034,03	10 015,13		1 981,10
437400	PREVOYANCE *	254,16	341,84		87,68
438200	Charges sociales sur conges payes *	710,83	1 578,56		867,73
442100	Prélèvement à la source *	3 453,25	3 764,25		311,00
444000	Etat impôt sur les bénéfices *	5 866,00	5 740,00	126,00	
445510	Tva à décaisser		2 104,00		2 104,00
445662	Tva déductible 5,5 %	1 010,57	1 010,57		
445666	TVA déductible 10 %	1,25	1,25		
445667	TVA déductible 20 %	179 090,59	179 075,63	14,96	
445670	Crédit de tva à reporter	70 046,00	70 046,00		
445717	TVA collectée 20 %	111 529,99	111 529,99		
445830	Remboursement de tva demandé *	73 548,00	73 548,00		
	Total 4	2 819 814,26	2 963 192,02	73 194,79	216 572,55
512300	Banque BNP *	1 198 907,95	1 188 870,41	10 037,54	
530000	Caisse *	1 110,58		1 110,58	
	Total 5	1 200 018,53	1 188 870,41	11 148,12	
601100	MATIERES TISSUS	310 964,59		310 964,59	
601700	FOURNITURES DIVERSES	31 043,44		31 043,44	
603100	Variat. stocks mat. prem. et fourn	9 116,50	13 732,44		4 615,94
603700	Variation stocks de marchandises	56 748,50	158 947,00		102 198,50
606100	Fournitures non stock. eau, énergie	1 845,48		1 845,48	
606300	Fournit. entretien & petit equip.	379,18		379,18	
607100	Marchandise (ou groupe) - import	60 014,00		60 014,00	
611000	Sous-traitance generale	376 755,00		376 755,00	
613200	Locations immobilières	90 676,05	3 019,67	87 656,38	
613500	Locations mobilières	228,00		228,00	
614000	Charges locatives et de copropriété	9 840,00	485,88	9 354,12	
615600	Maintenance	807,00		807,00	
616100	Multirisques	1 516,60		1 516,60	
616300	Assurance-transport	247,50		247,50	

2 W

BALANCE GENERALE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présentée en Euros

Compte	Libellé	Débit	Crédit	Solde débit	Solde crédit
622201	Com. & courtages / Vente - PARIS FASHION	37 703,31		37 703,31	
622202	Com & courtages / vente - Efashion	7 204,31		7 204,31	
622601	Honoraire Comptable	4 320,00		4 320,00	
622602	Honoraires Juridiques	745,00		745,00	
624100	Transports sur achats	3 423,21		3 423,21	
624200	Transports sur ventes	12 761,67	57,64	12 704,03	
625100	Voyages et déplacements	32,50		32,50	
625700	Receptions	269,19		269,19	
626000	Frais postaux et de télécomm.	499,09		499,09	
627000	Services bancaires et assim.	8 324,70		8 324,70	
628100	Concours divers (cotisations....)	5 631,00		5 631,00	
631200	Taxe d'apprentissage	86,00		86,00	
635110	Contribution economique territorial	7 980,00		7 980,00	
635120	Taxes foncieres	9 865,88		9 865,88	
635400	Droits d'enregistrement et timbre	44,50		44,50	
637800	Taxes diverses	946,84		946,84	
641100	Salaires appointements	95 665,28		95 665,28	
641200	Conges payes	4 846,98	3 922,93	924,05	
641400	Indemnités et avantages divers	1 493,04		1 493,04	
645000	Charges de secur. soc. et prevoy.	867,73	710,83	156,90	
645100	Cotisations urssaf	20 180,49		20 180,49	
645200	Cotisations aux mutuelles	519,12		519,12	
645300	Cotisations aux caisses retr.	3 985,60		3 985,60	
645800	Cotisations aux autres org. soc.	140,41		140,41	
658000	Charges diverses gestion courante	16,23		16,23	
661100	Interets des emprunts et dettes	1 155,05		1 155,05	
675600	Immobilisations financieres	509,65		509,65	
681120	Immobilisations corporelles	598,00		598,00	
	Total 6	1 179 996,62	180 876,39	1 105 934,67	106 814,44
707000	Ventes de marchandises		557 649,98		557 649,98
707910	Ventes - CEE		365 847,31		365 847,31
707920	Ventes - Export hors CEE		64 641,55		64 641,55
758000	Produits divers gestion courante		0,81		0,81
775600	Immobilisations financieres		509,65		509,65
	Total 7		988 649,30		988 649,30
	Total Général	5 561 907,01	5 561 907,01	1 475 101,52	1 475 101,52

Résultat au 31/12/2024 : Perte de 10 470,93 Euros

* Avec A Nouveaux.

Bilan simplifiéACTIF

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Actif immobilisé						
Fonds commercial	83 612		83 612	83 612		
Autres immobilisations incorporelles	551	551				
Immobilisations corporelles	5 371	3 705	1 666	2 264	- 598	
Immobilisations financières	22 610		22 610	21 949	661	
ACTIF IMMOBILISE	112 145	4 256	107 889	107 825	64	
Actif circulant						
Matières premières, appro. en cours de production	13 732		13 732	9 117	4 615	
Marchandises	158 947		158 947	56 749	102 198	
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	73 054		73 054	72 787	267	
Autres créances	141		141	9 242	- 9 101	
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	10 038		10 038	30 490	- 20 452	
Caisse	1 111		1 111	1 111		
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	257 022		257 022	179 494	77 528	
TOTAL GENERAL ACTIF	369 167	4 256	364 911	287 319	77 592	

PASSIF

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 8 000)	8 000	8 000	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	800	800	
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	109 937	108 985	952
Résultat de l'exercice	-10 471	952	- 11 423
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	108 266	118 737	- 10 471
Dettes			
Provisions pour risques et charges			
Emprunts et dettes assimilées	40 073		40 073
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	188 474	152 387	36 087
Autres dettes	28 098	16 196	11 902
Produits constatés d'avance			
DETTES	256 645	168 583	88 062
TOTAL GENERAL PASSIF	364 911	287 319	77 592

Compte de résultat simplifié

Présenté en Euros

Présente en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%	
	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	430 489	988 139	1 248 871	- 260 732	-20,88
Production vendue biens					
Production vendue services					
Chiffres d'affaires Nets	430 489	988 139	1 248 871	- 260 732	-20,88

Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçue				
Autres Produits	1	33	- 32	-96,97
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	988 140	1 248 904	- 260 764	-20,88
Achats marchandises (y compris droits de douane)	60 014		60 014	N/S
Variation de stock (marchandises)	-102 198	-30 723	- 71 475	232,64
Achats matières premières et autres approvisionnement	342 008	533 223	- 191 215	-35,86
Variation stock matières premières et autres approv.	-4 616	-9 116	4 500	49,36
Autres achats et charges externes	559 646	610 146	- 50 500	-8,28
Impôts, taxes et versements assimilés	18 923	17 645	1 278	7,24
Rémunérations du personnel	98 082	99 216	- 1 134	-1,14
Charges sociales	24 983	25 485	- 502	-1,97
Dotations aux amortissements	598	598		0,00
Dotations aux provisions				
Autres charges	16	1 340	- 1 324	-98,81
Total des charges d'exploitation	997 456	1 247 813	- 250 357	-20,06
RESULTAT D'EXPLOITATION	-9 316	1 091	- 10 407	-953,90

Produits financiers		33	- 33	-100
Produits exceptionnels	510		510	N/S
Charges financières	1 155	4	1 151	N/S
Charges exceptionnelles	510		510	N/S
Résultat avant participation et IS	-10 471	1 120	- 11 591	N/S
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices		168	- 168	-100
Total des Produits	988 649	1 248 936	- 260 287	-20,84
Total des charges	999 120	1 247 985	- 248 865	-19,94
RESULTAT NET	-10 471	952	- 11 423	N/S

Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Bilan simplifié détaillé ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial	83 612		83 612	83 612	
206000 Droit au bail	83 612		83 612	83 612	
Autres immobilisations incorporelles	551	551			
201100 Frais de constitution	551		551	551	
280100 Frais d'établissement		551	-551	-551	
Immobilisations corporelles	5 371	3 705	1 666	2 264	- 598
218100 Install. gene. agenc. amenag. div.	1 471		1 471	1 471	
218300 Materiel de bureau et informatique	3 900		3 900	3 900	
281810 Amort installation generale		1 471	-1 471	-1 471	
281830 Amort mat. de bureau		2 234	-2 234	-1 636	- 598
Immobilisations financières	22 610		22 610	21 949	661
275000 Depots et cautionnements verses	22 610		22 610	21 949	661
ACTIF IMMOBILISE	112 145	4 256	107 889	107 825	64
Actif circulant					
Matières premières, approv., en cours de produ	13 732		13 732	9 117	4 615
311000 Matiere (ou groupe) a	13 732		13 732	9 117	4 615
Marchandises	158 947		158 947	56 749	102 198
371000 Stock de Marchandises	158 947		158 947	56 748	102 199
Clients et comptes rattachés	73 054		73 054	72 787	267
411000 Clients divers	73 054		73 054	72 787	267
Autres créances	141		141	9 242	- 9 101
444000 Etat impôt sur les bénéfices	126		126	5 740	- 5 614
445667 TVA déductible 20 %	15		15		15
445830 Remboursement de tva demandé				3 502	- 3 502
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	10 038		10 038	30 490	- 20 452
512300 Banque BNP	10 038		10 038	30 490	- 20 452
Caisse	1 111		1 111	1 111	
530000 Caisse	1 111		1 111	1 111	
ACTIF CIRCULANT	257 022		257 022	179 494	77 528
TOTAL GENERAL ACTIF	369 167	4 256	364 911	287 319	77 592

Bilan simplifié détaillé (suite) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 8 000)	8 000	8 000	
101300 Capital souscrit appelé verse	8 000	8 000	
Réserve légale	800	800	
106100 Réserve légale	800	800	
Report à nouveau	109 937	108 985	952
110000 Report à nouveau (solde créditeur)	109 937	108 985	952
Résultat de l'exercice	-10 471	952	- 11 423
CAPITAUX PROPRES	108 266	118 737	- 10 471
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	40 073		40 073
164000 Emprunts auprès établis. de crédit	40 073		40 073
Fournisseurs et comptes rattachés	188 474	152 387	36 087
401000 Fournisseurs divers	188 474	152 387	36 087
Autres dettes	28 098	16 196	11 902
421000 Personnel : rémunérations dues	14 806	6 089	8 717
428200 Dettes provisio. pour congés payés	4 847	3 923	924
431000 Sécurité sociale	3 007	3 000	7
437200 Mutuelle gsmc	86	55	31
437300 Caisse retraite	1 981	2 077	- 96
437400 PREVOYANCE	88	61	27
438200 Charges sociales sur congés payés	868	711	157
442100 Prélèvement à la source	311	280	31
445510 Tva à décaisser	2 104		2 104
DETTES	256 645	168 583	88 062
TOTAL GENERAL PASSIF	364 911	287 319	77 592

Compte de résultat simplifié détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	430 489	988 139	1 248 871	- 260 732	-20,88
707000 Ventes de marchandises		557 650	733 828	- 176 178	-24,01
707910 Ventes - CEE	365 847	365 847	450 210	- 84 363	-18,74
707920 Ventes - Export hors CEE	64 642	64 642	64 833	- 191	-0,29
Production vendue biens					
Production vendue services					
Chiffres d'affaires Nets	430 489	988 139	1 248 871	- 260 732	-20,88

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023	Variation	%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Autres Produits	1	33	- 32	-96,97
758000 Produits divers gestion courante	1	33	- 32	-96,97
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	988 140	1 248 904	- 260 764	-20,88
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	60 014		60 014	N/S
607100 Marchandise (ou groupe) - import	60 014		60 014	N/S
Variation de stock (marchandises)	-102 198	-30 723	- 71 475	232,64
603700 Variation stocks de marchandises	-102 198	-30 723	- 71 475	232,64
Achats de matières premières et autres approvisionnements	342 008	533 223	- 191 215	-35,86
601100 MATIERES TISSUS	310 965	507 641	- 196 676	-38,74
601700 FOURNITURES DIVERSES	31 043	25 582	5 461	21,35
Variation de stock matières premières et autres approv.	-4 616	-9 116	4 500	49,36
603100 Variat. stocks mat. prem. et fourm	-4 616	-9 116	4 500	49,36
Autres achats et charges externes	559 646	610 146	- 50 500	-8,28
606100 Fournitures non stock. eau, énergie	1 845	2 008	- 163	-8,12
606300 Fournit. entretien & petit equip.	379	1 194	- 815	-68,26
611000 Sous-traitance generale	376 755	424 800	- 48 045	-11,31
613200 Locations immobilières	87 656	87 782	- 126	-0,14
613500 Locations mobilières	228	274	- 46	-16,79
614000 Charges locatives et de copropriété	9 354	9 840	- 486	-4,94
615600 Maintenance	807	102	705	691,18
616000 Primes d'assurance		1 382	- 1 382	-100
616001 ECH ASSURANCE		6	- 6	-100
616100 Multirisques	1 517		1 517	N/S
616300 Assurance-transport	248		248	N/S
622201 Com. & courtages / Vente - PARIS FASHION	37 703	43 720	- 6 017	-13,76
622202 Com & courtages / vente - Efashion	7 204	11 718	- 4 514	-38,52
622601 Honoraires - Comptable	4 320	4 310	10	0,23
622602 Honoraires - Juridiques	745	705	40	5,67
623600 Catalogues et imprimés		800	- 800	-100
624100 Transports sur achats	3 423	3 423		N/S
624200 Transports sur ventes	12 704	11 195	1 509	13,48
625100 Voyages et déplacements	33		33	N/S
625700 Receptions	269	769	- 500	-65,02
626000 Frais postaux et de télécomm.	499	548	- 49	-8,94
627000 Services bancaires et assim.	8 325	8 612	- 287	-3,33
627001 PRLV ECH COM PGE		9	- 9	-100
628100 Concours divers (cotisations,...)	5 631	372	5 259	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	18 923	17 645	1 278	7,24
631200 Taxe d'apprentissage	86		86	N/S
635110 Contribution economique territorial	7 980	7 468	512	6,86
635120 Taxes foncières	9 866	9 149	717	7,84
635400 Droits d'enregistrement et timbre	45	45		0,00
637800 Taxes diverses	947	983	- 36	-3,66
Rémunérations du personnel	98 082	99 216	- 1 134	-1,14
641100 Salaires appointements	95 665	95 242	423	0,44
641200 Conges payes	924	2 853	- 1 929	-67,61
641400 Indemnités et avantages divers	1 493	1 121	372	33,18
Charges sociales	24 983	25 485	- 502	-1,97
645000 Charges de secur. soc. et prevoy.	157	573	- 416	-72,60
645100 Cotisations urssaf	20 180	20 203	- 23	-0,11
645200 Cotisations aux mutuelles	519	331	188	56,80

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023	Variation	%
645300 Cotisations aux caisses retr.	3 986	4 257	- 271	-6,37
645800 Cotisations aux autres org. soc.	140	122	18	14,75
Dotations aux amortissements	598	598		0,00
681120 Immobilisations corporelles	598	598		0,00
Dotations aux provisions				
Autres charges	16	1 340	- 1 324	-98,81
651100 Redev. concess. brev. lic. marq...		1 248	- 1 248	-100
658000 Charges diverses gestion courante	16	92	- 76	-82,61
Total des charges d'exploitation	997 456	1 247 813	- 250 357	-20,06
RESULTAT D'EXPLOITATION	-9 316	1 091	- 10 407	-953,90
Produits financiers		33	- 33	-100
765000 Escomptes obtenus		33	- 33	-100
Produits exceptionnels	510		510	N/S
775600 Immobilisations financières	510		510	N/S
Charges financières	1 155	4	1 151	N/S
661001 ECH INTERETS		4	- 4	-100
661100 Interets des emprunts et dettes	1 155		1 155	N/S
Charges exceptionnelles	510		510	N/S
675600 Immobilisations financières	510		510	N/S
Résultat avant participation et IS	-10 471	1 120	- 11 591	N/S
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices		168	- 168	-100
695000 Impôts sur les bénéfices		168	- 168	-100
Total des Produits	988 649	1 248 936	- 260 287	-20,84
Total des charges	999 120	1 247 985	- 248 865	-19,94
RESULTAT NET	-10 471	952	- 11 423	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Soldes intermédiaires de gestion

		Exercice clos le		Présenté en Euros	
		31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Ventes de marchandises	988 139	1 248 871	- 260 732	-20,88
-	Coût direct d'achat	60 014		60 014	N/S
+/-	Variation du stock de marchandises	-102 198	-30 723	- 71 475	232,64
	Marge commerciale (I)	1 030 323	1 279 594	- 249 271	-19,48
	Taux de marge commerciale	104,27 %	102,46 %		
+	Production vendue				
+	Production stockée				
+	Production immobilisée				
	Production de l'exercice				
-	Matières premières et approvisionnements consommés	337 392	524 106	- 186 714	-35,63
-	Sous-traitance directe				
	Marge brute sur production (II)	-337 392	-524 106	186 714	35,63
	Taux de marge brute sur production	%	%		
	Marge brute globale (I + II)	692 931	755 488	- 62 557	-8,28
	Taux de marge brute globale	70,12 %	60,49 %		
-	Services extérieurs et autres charges externes	559 646	610 146	- 50 500	-8,28
	Valeur ajoutée produite	133 286	145 342	- 12 056	-8,29
	Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	13,49 %	11,64 %		
+	Subventions d'exploitation				
-	Impôts, taxes et versements assimilés	18 923	17 645	1 278	7,24
-	Salaires et traitements	98 082	99 216	- 1 134	-1,14
-	Charges sociales	24 983	25 485	- 502	-1,97
	Excédent brut d'exploitation	-8 702	2 996	- 11 698	-390,45
	Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	-0,88 %	0,24 %		
+	Reprise sur amortissements et provisions				
-	Dotations aux amortissements sur immobilisations	598	598		0,00
-	Dotations aux provisions sur immobilisations				
-	Dotations aux provisions sur actif circulant				
-	Dotations aux provisions pour risques et charges				
+	Autres produits de gestion courante	1	33	- 32	-96,97
-	Autres charges de gestion courante	16	1 340	- 1 324	-98,81
+	Transfert de charges d'exploitation				
	Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	-9 316	1 091	- 10 407	-953,90
	Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	-0,94 %	0,09 %		
+	Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
-	Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+	Produits financiers de participations				
+	Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+	Autres intérêts et produits assimilés		33	- 33	-100
+	Reprises sur provisions financières				
+	Différences positives de change				
+	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
-	Dotations financières aux amortissements et provisions				
-	Intérêts et charges assimilées	1 155	4	1 151	N/S
-	Différences négatives de change				
-	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
	Résultat courant avant impôts	-10 471	1 120	- 11 591	N/S

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
+				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+	510		510	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+				
Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
-				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
-	510		510	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
-				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel				
-				
Participation des salariés aux résultats		168	- 168	-100
-				
Impôts sur les bénéfices				
Résultat net Comptable	-10 471	952	- 11 423	N/S
Résultat net / chiffre d'affaires	-1,06 %	0,08 %		

2 W

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 8 RUE DE LA HAIE COQ
93300 AUBERVILLIERS
R.C.S de Bobigny : 491 924 205

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 23/05/2025

Le 23/05/2025,
à 11h,

Monsieur SISI DAI, détenant 250 parts sociales,
Madame YUCHAI DAI, détenant 250 parts sociales,

associés de la société **2 W**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur SISI DAI, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat du gérant,

- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître **une perte de -10 470,93** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **une perte de -10 470,93** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **109 936,58** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **99 465,65** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **99 465,65** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 99 465,65 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat de Monsieur SISI DAI, gérant, décide de renouveler ledit mandat pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le .

Le gérant aura les mêmes pouvoirs que ceux qui lui ont été précédemment dévolus.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur SISI DAI, présent à la réunion, a déclaré accepter le renouvellement de son mandat

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale a constaté que le gérant avait perçu une rémunération de 47 048 euros durant l'année clôturée le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale renouvelle la rémunération du gérant pour le nouvel exercice 2025.

Il sera remboursé, indépendamment, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

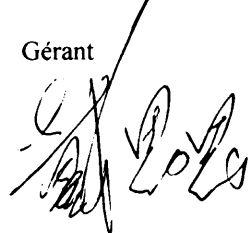
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

M. DAI Sisi

Gérant



Mme. PAN Yuchai

Associée



2 W

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 8 RUE DE LA HAIE COQ
93300 AUBERVILLIERS
R.C.S de Bobigny : 491 924 205

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **988 138,84** Euros contre **1 248 870,70** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **997 455,53** Euros pour l'exercice, contre **1 247 812,76** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **559 645,60** Euros au 31/12/2024 contre **610 145,80** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **18 923,22** Euros au 31/12/2024 contre **17 644,65** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **98 082,37** Euros au 31/12/2024 contre **99 215,83** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **24 982,52** Euros au 31/12/2024 et **25 485,25** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **598,00** Euros au 31/12/2024 contre **598,00** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-1 155,05** Euros, contre **28,83** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **0** Euros au 31/12/2024, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **-10 470,93** Euros contre un bénéfice de **951,66** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de cet exercice, il n'est pas survenu d'événements jugés comme suffisamment importants pour devoir vous être signalés ou même être de nature à modifier les comptes proposés.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En ce qui concerne l'évolution prévisible, nous espérons une augmentation du chiffre d'affaires et l'amélioration de nos marges pour l'exercice 2025.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **112 144,50** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **4 256,00** Euros, soit un montant net de **107 888,50** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **107 825,00** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **172 679,44** Euros, contre **65 865,00** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **84 342,91** Euros, contre **113 629,27** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **108 265,65** Euros, contre **118 736,58** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **256 645,20** Euros contre **168 582,69** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **988 139,65** Euros au 31/12/2024, contre **1 248 903,59** Euros pour l'exercice précédent.

La marge brute sur marchandises s'élève à **1 030 323,34** Euros, soit **104,27 %** pour l'exercice clos le 31/12/2024, contre **1 279 593,80** Euros, soit **102,46 %** l'année précédente.

Le résultat d'exploitation s'établit à **-9 315,88** Euros, contre **1 090,83** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2024** fait ressortir **une perte** de **-10 470,93** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **109 936,58** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **99 465,65** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **99 465,65** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable

ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

REMUNERATION DU GERANT

Nous soumettons à votre approbation la rémunération brute versée à votre gérant, M. DAI Sisi, pour 47 048 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, et ce indépendamment du remboursement sur justificatifs de ses frais de représentation, de mission et de déplacement.

Nous vous proposons aussi de bien vouloir renouveler la rémunération de la gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à AUBERVILLIERS
Le 23/05/2025

La gérance

